

doute la Chambre s'attend qu'en y mettant fin je parle de certains détails soulevés au cours du débat. J'essaierai, en outre, de formuler quelques observations générales. Avant le dîner, le chef de l'opposition (M. Drew) a affirmé, et je partage son avis, que la diplomatie du Canada doit être franche mais non pas provocante. Il a également déclaré, et j'en conviens certes, que notre politique étrangère doit être claire et décisive; que, en cette époque difficile, à vrai dire menaçante, le Parlement et la population ont le droit de connaître l'attitude du Gouvernement sur les grands problèmes qui se présentent dans le domaine des affaires étrangères.

Cette attitude n'était pas connue dans le monde libre ni en 1914 ni en 1939, a-t-il affirmé. Et il ajoute que si les dictateurs d'alors avaient été renseignés sur cette attitude, la guerre aurait peut-être été évitée. Il ne faudrait pas, a-t-il déclaré, retomber dans la même erreur. Or je ne crois pas que ce soit à craindre. A l'heure actuelle, les ennemis de la paix connaissent les dispositions de ses défenseurs. Cet après-midi, le chef de l'opposition a affirmé que les engagements que nous avons contractés en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord sont à la fois clairs et précis. Aucun dictateur ne peut se faire d'illusion sur ce qui l'attend s'il déclenche l'agression contre un des membres de l'organisme. Nous savons, en outre, que la Charte des Nations Unies n'est pas qu'une collection de vaines paroles et que les Nations Unies savent agir et non seulement parler. Ce qui se passe en Corée le démontre.

Le chef de l'opposition a ajouté que le Gouvernement devrait mieux renseigner la population et le Parlement sur ses programmes. J'admets qu'actuellement, la population doit disposer de renseignements exacts et complets à l'égard de la politique étrangère, ainsi qu'à l'égard de la façon dont le Gouvernement dirige sa diplomatie. C'est précisément, je crois, ce que le Gouvernement essaie de faire. Nous n'avons pas à nous excuser quant à notre manière d'expliquer aux Canadiens notre politique dans le domaine des relations internationales. J'aurais été heureux si, cet après-midi, le chef de l'opposition avait appliqué ce principe de renseignements exacts et complets, notamment en ce qui concerne l'attitude de l'opposition officielle vis-à-vis des événements qui se déroulent en extrême Orient et, plus particulièrement, en Corée et en Chine. J'en aurais été d'autant plus heureux à cause de certaines déclarations de membres du parti conservateur. Pendant que le chef de l'opposition se plaignait,—si "se plaignait" n'est pas un terme

[L'hon. M. Pearson.]

exagéré,—d'une façon plutôt générale du manque de renseignements sur certaines questions d'importance vitale, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) se plaignait du manque de renseignements circonstanciés sur des questions précises. Il en a mentionné deux: Formose et la reconnaissance de la Chine communiste.

Monsieur l'Orateur, le point de vue du gouvernement canadien en cette affaire a été précisé plus d'une fois, tant à la Chambre qu'au dehors et notamment aux Nations Unies. Si l'honorable député n'est pas satisfait, je lui répéterai,—car je vois là une bonne définition de notre programme, définition qui tient en quelques mots à peine,—le dernier alinéa de la déclaration de principes adoptée par cinquante-deux nations membres de l'ONU, y compris les États-Unis d'Amérique. Elle porte sur le problème extrême-oriental dans son ensemble et plus particulièrement la question de Formose et de la reconnaissance. Ayant accepté cette déclaration de principes, nous sommes liés par l'alinéa mentionné:

Dès qu'un accord de cessation des hostilités aura été conclu, l'Assemblée générale...

De l'ONU, s'entend.

...créera un organe approprié qui comprendra notamment les représentants des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République populaire de Chine, afin d'aboutir, conformément aux obligations internationales en vigueur et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, à un règlement des problèmes de l'extrême Orient, y compris la question de Formose (Taïwan) et celle de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

Au moment de la suspension de la séance cet après-midi, monsieur l'Orateur, un honorable député d'en face m'a demandé de dire un mot de la situation en Iran. Il serait peu approprié et peu sage en ce moment pour quelqu'un qui se trouve dans ma situation de parler de ce sujet. C'est un problème fort compliqué et très dangereux, qui concerne non seulement l'Iran mais plusieurs autres pays. A mon avis, il serait peu sage de ma part de parler de cette question en ce moment, si ce n'est pour exprimer l'espoir qu'on pourra résoudre ces problèmes d'une façon compatible avec les aspirations nationales des Iraniens et avec les intérêts légitimes d'autres peuples, qui ont assuré le bien-être de l'Iran en gérant l'industrie pétrolière de ce pays et qui est leur œuvre.

Monsieur l'Orateur, on a soulevé plusieurs questions au cours du débat cet après-midi, et aussi l'autre jour quand on a étudié ce projet de résolution. Je m'efforcerais donc d'y répondre assez succinctement.

Cet après-midi le chef de l'opposition officielle (M. Drew) nous a reproché les